1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

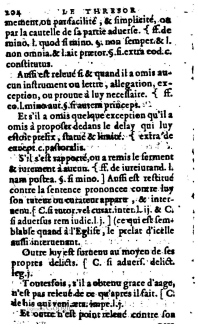

204 LE THRESOR
mement,ou par facilité, & simplicité, ou par la cautelle de sa partie aduerse. { ff. de mino. l. quod si mino. §. non semper. & l. non omnia. & l. ait prætor. §. si extra eod. c. constitutus.

Aussi est releué si & quand il a omis aucun instrument ou lettre, allegation, exception, ou proune à luy necessaire. { ff. eo. l. mino aut. §. si autem præcepi.

Et s'il a omis quelque exception qu'il a omis à proposer dedans le delay qui luy estoit prefix, fixé & limité. { extra de except. c. pastoralis.

S'il s'est rapporté, ou a remis le serment & iurement à aucun. { ff. de iureiurand. l. nam postea. §. si mino.] Aussi est restitué contre la sentence prononcee contre luy son tuteur ou curateur apparu, & interueno. { C. si tutor. vel curat. interu. l. ij. & C. si aduersus rem iudic. l. j.] (ce qui est semblable quand à l'Eglise, le peclat d'icelle aussi intervenant.

Outre luy est releué au moyen de ses propres delicts. { C. si aduers. delict. leg. j.

Toutesfois, s'il a obtenu grace d'aage, n'est pas releué de ce qu'apres il fait. { C. de his qui venit. ætat. impet. l. j.

Et outre n'est point releué contre son

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon
LangueFrançais
SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008
Format (largeur x format)16°
CouvertureLyon
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon_Page_203.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.49 Mo
Dimensions : 1716 x 2512 px
Fichier créé par Sylvie GiraudFichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/165949